



IAEA

60 ans

L'atome pour la paix et le développement

Circulaire d'information

INFCIRC/898

28 septembre 2016

Distribution générale

Français

Original : espagnol

Communication en date du 24 août 2016 reçue des représentants résidents de l'Argentine et du Brésil auprès de l'Agence à l'occasion du 25^e anniversaire de l'Agence brasilo- argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (ABACC)

1. Le Directeur général a reçu une communication datée du 24 août 2016 des représentants résidents de l'Argentine et du Brésil auprès de l'Agence, contenant un communiqué commun du Président de la République argentine et du Vice-Président de la République fédérative du Brésil et Président de la République par intérim, à l'occasion du 25^e anniversaire de l'Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (ABACC).
2. Conformément à la demande formulée dans ledit communiqué, celui-ci est reproduit ci-après pour l'information des États Membres.

**Communiqué commun à l'occasion de la célébration du 25^e anniversaire de l'Agence
brasil-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (ABACC) –
18 juillet 2016**

M. Mauricio Macri, président de la République argentine, et M. Michel Temer, vice-président de la République fédérative du Brésil et président de la République par intérim,

1. Réaffirmant le droit inaliénable des États à la technologie nucléaire à des fins pacifiques et le caractère stratégique d'un dialogue, d'une coordination et d'une confiance renforcée entre l'Argentine et le Brésil dans le domaine nucléaire, se félicitent du 25^e anniversaire de l'Agence brasil-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (ABACC) ;
2. Soulignent que la conclusion de l'Accord de Guadalajara de 1991, en vertu duquel l'ABACC a été établie, a joué un rôle indispensable pour surmonter la méfiance mutuelle et le manque de connaissances, et poser les bases d'une relation transparente et coopérative ;
3. Réaffirment que l'ABACC est un mécanisme innovant de comptabilisation et de contrôle des matières nucléaires, dont l'efficacité est reflétée dans son étroite collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui a facilité la conduite de plus de 2 500 inspections dans les deux pays au cours des 25 dernières années ;
4. Reconnaittent l'importance de l'Accord quadripartite, signé le 13 décembre 1991 par l'Argentine, le Brésil, l'ABACC et l'AIEA, qui, en réglementant la coopération relative à l'application commune des garanties nucléaires, constitue un élément clé du fonctionnement du système et a contribué à la non-prolifération nucléaire dans la région ;
5. Réaffirment l'engagement de construire le réacteur polyvalent brésilien et le réacteur RA-10 argentin dans le cadre de projets stratégiques communs, qui sont le signe d'une confiance mutuelle dans le domaine nucléaire et qui, une fois mis en œuvre, assureront l'approvisionnement du marché régional en molybdène 99, radio-isotope qui est essentiel en médecine nucléaire pour le diagnostic et le traitement de maladies ;
6. Expriment leur détermination à renforcer et à améliorer le dialogue politique et technique dans le domaine nucléaire, à travers des organismes bilatéraux existants, en particulier le Comité mixte permanent de la politique nucléaire (CPPN) et la Commission binationale de l'énergie nucléaire (COBEN) ;
7. Soulignent la nature stratégique d'une coopération bilatérale sur les questions nucléaires en vue du développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui est essentiel à la réalisation de l'autonomie technologique dans les deux pays ;
8. Réaffirment l'engagement de l'Argentine et du Brésil en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et prient instamment les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer leurs arsenaux de manière complète, transparente, vérifiable et irréversible.

19 juillet 2016